

## - ACTION SOCIALE -

### PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

**Objet :** Ce service inscrit dans le cadre de la politique de maintien à domicile, permet aux personnes âgées ou en situation de handicap, qui ne sont plus en mesure de faire leurs courses ou confectionner leur repas, de recevoir une nourriture équilibrée et variée.

**Conditions :** Résider sur la Commune  
Etre âgé de 65 ans et plus ou 60 ans si reconnu inapte au travail ou  
Adulte handicapé quel que soit l'âge

**Tarif :** Selon barème établi en fonction des revenus – Facturation en fin de mois

#### Fonctionnement du service :

- ✓ **Modalités de livraison :** Les plateaux repas sont livrés au domicile en véhicule réfrigéré, **entre 7 heures et midi du lundi matin au vendredi matin.**  
**Le jeudi matin :** Livraison des repas de jeudi et vendredi – **Le vendredi matin :** Livraison des repas de samedi et dimanche. **Les repas des jours fériés** sont livrés avec le repas du jour précédent.
- ✓ **Composition d'un plateau** (Menu normo calorique ou régime sans sel ajouté et/ou sans sucre ajouté sur prescription médicale uniquement) :

Le déjeuner : 5 composantes	Repas du soir : 4 composantes
<b>Entrée :</b> Crudité, cuidité, féculent ou entrée protidique (œuf, poisson, charcuterie)	Potage
<b>Plat protidique :</b> Poisson, bœuf, agneau, veau, volaille, porc, œufs, plats composés	Plat protidique
<b>Garniture d'accompagnement :</b> Légumes et/ou féculents	Garniture d'accompagnement
<b>Fromage ou produit laitier :</b> fromages à pâte molle, ferme ou fondue, fromage frais (fromage blanc, petit suisse), yaourt, entremet, crème dessert...	Produit laitier ou dessert
<b>Dessert :</b> Fruit cru entier ou en salade, fruit cuit ou au sirop, pâtisserie, biscuit, dessert lacté, glace	
<b>Pain :</b> 1 demi-baguette (Pain frais non industriel)	

- ✓ **Cadence de livraison par semaine :** De 2 à 7 jours sur 7 (A préciser lors de la constitution du dossier)
- ✓ **Mise en œuvre du service :** Sous 72 heures sur **présentation d'un dossier complet**

#### Documents à fournir :

- Carte Nationale d'Identité (les 2 si la demande concerne un couple)
- Avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année en cours
- Justificatif de tous les revenus du foyer (4 derniers relevés de compte bancaire)
- Fiche signalétique du bénéficiaire du portage de repas - Complétée et signée

Dossier suivi par :

Liste des documents remise le :

Rendez-vous fixé au :

4, rue de Verdun - 13700 Marignane - ☎ 04 42 31 11 31 - ✉ [guichet.unique@ville-marignane.fr](mailto:guichet.unique@ville-marignane.fr)